



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Catherine KEREVER

Inspectrice d'Académie- Inspectrice Pédagogique Régionale
Arts Plastiques et Histoire des Arts

à

Mesdames Messieurs les professeurs d'Arts Plastiques
S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Bordeaux, le 10 septembre 2010

Objet : Lettre de rentrée

Rectorat

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Réf : Lettre 1 10-11 mc

Affaire suivie par :
Catherine KEREVER
IA-IPR

Téléphone :
05 57 57 38 19

Fax
05 57 57 39 77

Mél :
catherine.kerever@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex

J'espère que les congés d'été vous ont été agréables et qu'ils vous ont apporté leur lot de rencontres, découvertes artistiques et esthétiques. Cette missive est l'occasion de renouer le contact avec les enseignants de l'académie, de souhaiter également la bienvenue aux nouveaux arrivants. La lettre de rentrée et le mois de septembre sont toujours le moment de mettre un peu les choses au clair avant de s'engager dans une nouvelle année scolaire. Aussi, je voudrais prendre le temps d'aborder trois points importants pour l'évolution de l'enseignement des Arts Plastiques :

- Lycées : la mise en place de nouveaux dispositifs pédagogiques ;
- Collèges : la généralisation de l'enseignement et de l'évaluation de l'histoire des arts ;
- Formation : la formation continue des personnels ou l'entrée dans le métier.

LYCEES : la mise en place de nouveaux dispositifs

Concernant les lycées, je me permets d'insister sur le fait qu'il est plus que souhaitable que tous les lycées disposant d'une offre artistique proposent le module d'exploration et simultanément l'option facultative arts plastiques, ceci pour permettre d'étendre l'offre artistique à tous les élèves de toutes les séries. C'est dans la logique et l'esprit même de cette réforme : proposer une diversité de domaines intellectuels pour éclairer les pistes d'orientation des élèves. Rappelons s'il le faut que chaque année, la culture et la pratique artistique permettent de départager les candidats aux concours d'entrée des écoles post bac et ce quel que soit le profil des candidats : scientifiques, littéraires, techniques ou économiques.

La mise en place de l'Accompagnement Personnalisé (A.P) sera aussi l'occasion pour les disciplines artistiques de trouver un moment d'expression. En effet, travailler la méthodologie par exemple ne se fait pas sans le recourt à un champ disciplinaire. Il est tout à fait possible d'apprendre aux élèves : « à analyser et argumenter », par exemple à partir de lectures d'œuvres d'art en confrontant des points de vue d'auteurs critiques.

COLLEGES : la généralisation de l'enseignement et de l'évaluation de l'HIDA

Cette année, les Arts Plastiques au collège vont beaucoup attirer l'attention, se développer et se complexifier du fait de l'évaluation en Histoire des Arts pour tous les élèves de troisième sans exception. Cette généralisation de l'enseignement et de l'évaluation va être l'occasion de réfléchir dès à présent à l'organisation des épreuves, mais bien en amont de cela, il va falloir structurer et organiser la pédagogie pour être en adéquation avec les textes officiels tout en développant l'autonomie et la curiosité artistique des élèves.

Je fais confiance aux équipes pédagogiques en place pour construire des parcours artistiques et historiques pertinents pour les élèves et évaluable par compétences. L'essentiel dans un premier temps, me semble t-il, est d'éviter les deux contresens les plus fréquents. Le premier contresens serait le suivant : « *Il n'y aurait aucune différence entre Histoire de l'Art et Histoire des Arts.* », alors pourquoi cette marque du pluriel dans la dénomination Histoire « des » arts ? Quant à la seconde difficulté, elle consisterait à pouvoir mobiliser toutes les disciplines deux-à-deux et ce sur des thématiques et des projets distincts. Tous les binômes pédagogiques sont possibles et envisageables tels : Arts Plastiques / SVT ou Éducation Musicale/Sciences Physiques ou Espagnol /Histoire etc... Lorsque les équipes sont plus aguerries à la transversalité, il est possible de constituer aussi des trinômes. Dans tous les cas, il est indispensable que les élèves aient eu plusieurs occasions - en amont de la classe de troisième - de rencontrer déjà au moins une fois, les six thématiques Histoire des Arts (encart au BO n°32 du 28/08/2008).

Les enjeux pédagogiques pour les élèves sont multiples : préparation d'un oral à partir d'une expérience intellectuelle et artistique, mais surtout stimulation d'une ouverture culturelle.

Malgré la nouveauté et le poids des habitudes, à Dax, au Pian sur Garonne mais aussi ailleurs, des équipes pédagogiques ont su innover en créant des situations transversales, car vous l'avez compris, c'est la finalité visée par ce dispositif Histoire des Arts.

Sans réellement entrer dans les détails d'une planification didactique, il est toutefois utile en début d'année de rappeler certains points essentiels de l'enseignement des Arts Plastiques dans le contexte du collège d'aujourd'hui. L'articulation des séances d'Arts Plastiques avec une des six thématiques Histoire des Arts est indispensable, mais cela ne doit pas pour autant amoindrir le temps consacré à la pratique. De ce fait, chacune des séances doit, sauf cas exceptionnels bien sûr, consacrer vingt-cinq à trente-cinq minutes à la pratique de l'expression artistique. Dans tous les arts, que la pratique soit musicale, chorégraphique ou plastique, la pratique nécessite toujours une grande régularité des séances d'expression. Pour cette raison, il me semble juste de conserver le rythme habituel d'une séance de cinquante-cinq minutes hebdomadaire pour les collégiens.

FORMATION : la formation continue des personnels ou l'entrée dans le métier

Enfin, je voudrais également vous inciter à vous inscrire aux stages de formation continue en consultant le Plan Académique de Formation des personnels titulaires. Les deux axes de cette année seront les thématiques Histoire des Arts pour le collège et les modules d'exploration pour les lycées. Les personnels ne sont pas très enclins à s'inscrire et de ce fait, nous perdons malheureusement chaque année des places et des créneaux de formation, ce qui est bien dommage.

Pour finir, je remercie chaleureusement les professeurs expérimentés qui ont accepté cette année de devenir tuteur ou tutrice en dépit du flou dans la mise en place du dispositif totalement nouveau. En tous les cas, merci à ceux et celles qui savent répondre « présents » quand il s'agit d'accompagner un jeune collègue entrant dans ce métier qui ne manque pas de particularités et de points forts.

Cette année encore, je serai accompagnée de Michel HERRERIA pour assurer le suivi et le développement pédagogique des Arts Plastiques dans l'académie.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une bonne rentrée scolaire et une bonne prise de contact avec chacune de vos classes.

Bien cordialement.

L'Inspectrice d'Académie-
Inspectrice Pédagogique Régionale



Catherine KEREVER